
[Imprimer](#)

Aéroports de Paris prévoit d'investir 6 milliards d'euros sur 2021-2025

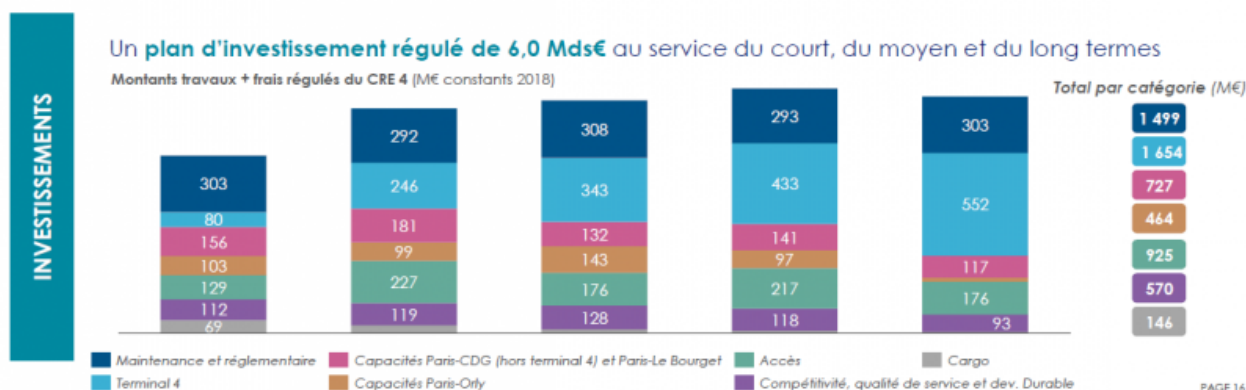
Image

Le contrat de régulation économique 2021-2025 du Groupe ADP, qui vient d'être validé, prévoit un doublement des investissements par rapport à la période précédente afin de continuer à adapter ses terminaux franciliens à la hausse attendue du trafic.

Les prévisions envisagent 110 millions de passagers en 2020 dans les aéroports parisiens et près de 126 millions en 2025. Pour faire face à cette hausse continue de la fréquentation de ses terminaux, Aéroports de Paris a prévu, dans le contrat de régulation économique 2021-2025, quelque 6 milliards d'euros d'investissements. Ce montant doit permettre de « faire face aux besoins de la période 2021-2025, mais aussi d'entamer des opérations structurantes contribuant au développement à long terme des trois plateformes franciliennes », indique l'entreprise dont la privatisation est suspendue à la procédure de référendum d'initiative partagée qui devrait durer jusqu'à début 2020.

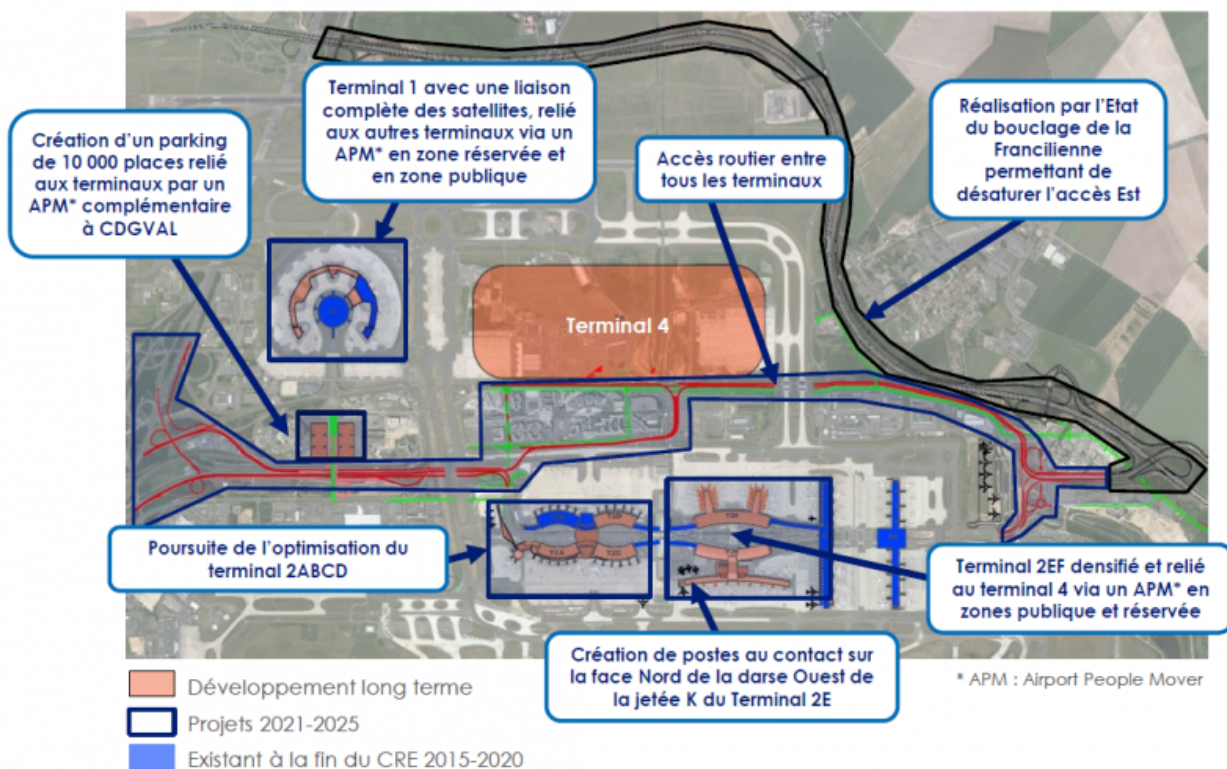
Hausse des capacités

Près d'1,5 milliard seront consacrés à la maintenance (convergence et réduction de la vétusté) et aux mises en conformité réglementaires (gestion des eaux pluviales à Paris-Charles de Gaulle, renforcement de la protection des façades et développement de la vidéoprotection).



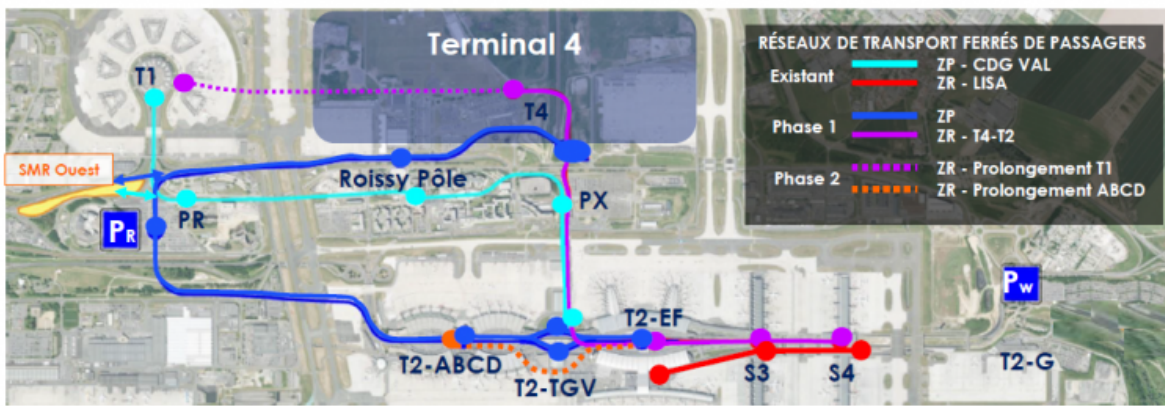
Vision cible pour Paris-Charles de Gaulle

S'agissant des capacités de Paris-Charles de Gaulle (hors terminal 4) et de Paris-Le Bourget, 727 millions d'euros sont prévus par ADP. Pour le premier, il s'agira notamment de densifier le hub et de poursuivre la jonction des satellites du terminal 1.



1,6 Md€ pour le T4

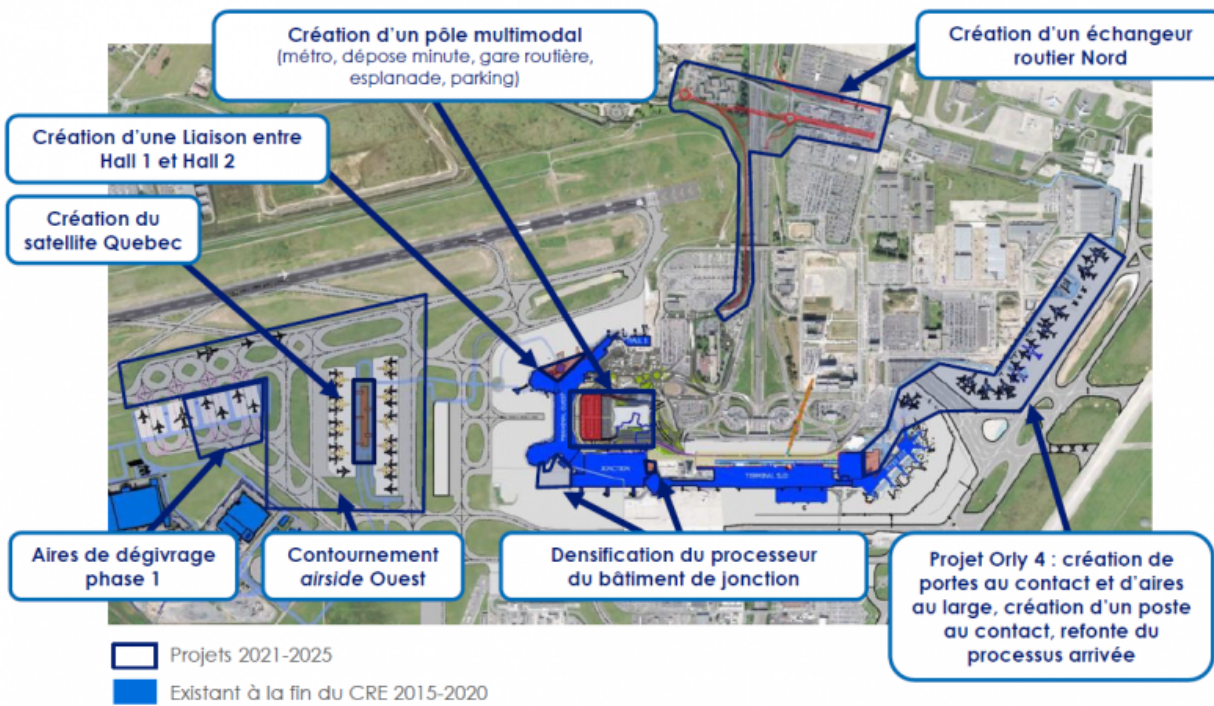
Plus d'1,6 de ces 6 milliards d'investissement sont fléchés vers le projet de terminal 4 de Paris-Charles de Gaulle, dont l'enquête publique vient de s'achever. Cette vaste opération, qui doit aboutir à l'horizon 2037, pourra ainsi débuter ses travaux préparatoires. L'ambition est de pouvoir accueillir, à terme, 35 à 40 millions de passagers supplémentaires sans nouvelle piste, avec une ouverture échelonnée prévoyant par exemple une première mise en service pour 7 à 10 millions de voyageurs d'ici à 2028. Ce nouveau terminal, connecté à la ligne 17 du Grand Paris express, sera accompagné de nouvelles aires et voies de circulation pour les avions et de dessertes routières pour les usagers.



35 à 40 Mpax	1 ^{ère} livraison en 2028	<p>Contenu des travaux à horizon 2037</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Infrastructures aéroportuaires : processeur, tri-bagages et jetées d'embarquement ◆ Aires et voies de circulation avions, y compris couverture de la tranchée TGV ◆ Réseau de dessertes routières pour les passagers, les professionnels et les salariés depuis les accès Ouest et Est ◆ Pôle multimodal de transport (ex. connexion à la gare du métro Grand Paris Ligne 17) ◆ Transport en commun interne à la plate-forme reliant les parkings éloignés et les terminaux ◆ Autres liaisons de transport en zone de sûreté pour la correspondance
7 à 9 Mds €	Achèvement en 2037	

464 millions d'euros pour Paris-Orly

464 millions d'euros doivent bénéficier à l'augmentation des capacités de Paris-Orly. Outre la liaison entre les halls 1 et 2, le programme prévoit notamment de créer Orly 4, le satellite Québec et une aire de « dégivrage ».



Réserves foncières

L'amélioration de l'accès aux plateformes fera également l'objet d'investissements conséquents (925 millions), afin de développer les entrées est et ouest de Paris-Charles de Gaulle, les viaducs T2E, les rames Val supplémentaires, le dépose-minute et l'échangeur nord à Paris-Orly. Le reste des investissements est fléché pour la compétitivité, l'innovation, le développement durable (570 millions) et l'immobilier aéronautique (146 millions), l'entreprise disposant d'importantes réserves foncières pour développer le cargo, des parcs d'activité, des bureaux ou des hôtels.

En matière d'environnement, le Groupe ADP vise la neutralité carbone en 2030 et compte, pour ce faire, mettre en place des solutions de chauffage au bois et par la géothermie ou s'équiper de véhicules électriques.

[Retrouvez les détails du contrat de régulation économique 2021-2025 du Groupe ADP](#) (cf. p 17 à 21 en particulier)